

Mesures d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (AESF)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026-DEF1-MBE

Date limite de remise des plis

04 / 08 / 2026 à 12 h 00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services
spécifiques - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département des Côtes d'Armor

Direction de l'Enfance et de la Famille
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Téléphone : 02.96.62.62.22

Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr

Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Mesures d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (AESF)**

L'AESF est une mesure de protection administrative et d'éducation ayant comme support la gestion des ressources afin de permettre la réhabilitation des fonctions parentales et le retour à l'autonomie budgétaire dans le respect de l'intérêt des enfants.

Code CPV	Libellé CPV
85310000-5	Services d'action sociale

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Mesures d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale (AESF)
Acheteur	Département des Côtes d'Armor
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	5 lots
Lieu d'exécution	Le Département des Côtes d'Armor
Durée du marché	12 mois, reconductibles 3 fois 12 mois
Développement durable	Clause sociale et Clause environnementale
Pénalités de retard	Pénalité forfaitaire égale à 10 % du montant HT du coût de l'accompagnement initial, en cas de retard supérieur à 3 mois pour la transmission du « Projet d'Accompagnement »
Variation des prix	Révisables (formule) $0,15 + 0,85 \times I(m) / I(o)$
Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 5 lots :

Objet	Nombre maximum de mois mesure par période	Correspondance en nombre de mesures initiales et renouvellements (non contractuel)	
		Initiale (durée 12 mois)	Renouvellement (durée 3 mois)
Lot n°1 - Territoire de la Maison du Département de Saint-Brieuc - Lamballe	435	34	9
Lot n°2 - Territoire de la Maison du Département de Guingamp - Paimpol - Rostrenen	357	28	7
Lot n°3 - Territoire de la Maison du Département de Dinan	435	34	9
Lot n°4 - Territoire de la Maison du Département de Lannion	225	18	3
Lot n°5 - Territoire de la Maison du Département de Loudéac	102	8	2

À titre indicatif et non contractuel, l'estimation du besoin est la suivante :

Objet	Estimation du nombre de mois mesure par période (non contractuel)	Correspondance en nombre de mesures initiales et renouvellements (non contractuel)	
		Initiale (durée 12 mois)	Renouvellement (durée 3 mois)
Lot n°1 - Territoire de la Maison du Département de Saint-Brieuc - Lamballe	363	28	9
Lot n°2 - Territoire de la Maison du Département de Guingamp - Paimpol - Rostrenen	298	23	7
Lot n°3 - Territoire de la Maison du Département de Dinan	363	28	9
Lot n°4 - Territoire de la Maison du Département de Lannion	189	15	3
Lot n°5 - Territoire de la Maison du Département de Loudéac	78	6	2

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 3° - Services sociaux et autres services spécifiques - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation
- Cahier des Clauses Particulières, et ses annexes :
 - Contrat d'accompagnement en économie sociale et familiale
 - Projet d'accompagnement AESF
 - Modèle du bilan de fin de mesure
- Acte d'engagement (AE) commun à tous les lots
- Sous-détail de prix commun à tous les lots
- Cadre de réponse de la note méthodologique commun à tous les lots
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Questionnaire égalité professionnelle

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	<i>Le candidat transmettra une attestation relative au pouvoir d'engager la société et de signer tous les actes administratifs et financiers dans le cadre de cette consultation</i>
Questionnaire dédié à la promotion de la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle	<i>Le Département des Côtes d'Armor, dans le cadre de son plan départemental d'actions en faveur de l'égalité femme-homme 2025-2028, et de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), s'est engagé vers une commande publique sociale, inclusive et responsable. Un de ses axes concerne la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle.</i> <i>Ainsi, sans que cela ne constitue un critère de jugement, il est demandé à chaque candidat de renseigner le questionnaire à visée pédagogique joint au DCE.</i>
Copie du redressement judiciaire	<i>Le cas échéant</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	<i>Un unique Acte d'engagement complété et signé électroniquement, faisant mention du ou des lots pour lesquels le candidat présente une offre.</i>
Sous-détail de prix	<i>Sous-détail de prix complété, permettant d'apprécier la pertinence du prix unitaire proposé en détaillant sa décomposition.</i> <i>Si le candidat répond pour plusieurs lots, et propose une offre tarifaire identique pour chaque lot, il ne complète qu'un seul sous-détail de prix.</i> <i>S'il propose des offres tarifaires différentes selon les lots, il complète autant de sous-détail de prix que d'offres tarifaires.</i>
Cadre de réponse de la note méthodologique et annexes 16 pages maximum (page de garde incluse, hors annexes)	Le candidat doit compléter un cadre de réponse pour chaque lot auquel il candidate. <i>Le candidat devra obligatoirement utiliser le cadre de réponse joint au Dossier de Consultation des Entreprises et en compléter toutes les rubriques en respectant la police <u>Arial – taille 10 – non gras</u>, et sans modifier le formalisme du document. Le non-respect du formalisme imposé entraînera une pénalité de 2 points sur la note finale de la valeur technique.</i> <i>Les réponses serviront pour la notation des sous-critères de la Valeur technique de l'offre.</i> L'absence de ce cadre de réponse, ou des annexes obligatoires, pourra entraîner le rejet de l'offre. <i>Le candidat devra joindre à ce cadre de réponse les annexes suivantes :</i> - les CV et copies des diplômes des intervenants CESF dédiés à la réalisation des prestations du contrat ; - la preuve du contrôle des éléments relatifs au SI Honorabilité (cf. art 7 du CCP) ; - 3 exemples de fiches projet pour les actions collectives. Rappel : <i>L'exercice des mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale doit être assuré par des professionnels justifiant d'un diplôme de conseiller(ère) en économie sociale et familiale, et ayant idéalement une expérience en protection de l'enfance.</i>

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) *Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :*

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Dourven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en

recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties technique	Garanties techniques

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères, sous-critères et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 pts)	L'appréciation de la valeur technique est jugée au regard des renseignements fournis dans le cadre de réponse du mémoire technique, et de ses annexes.
- 1.1 : Accompagnement (22 pts)	Apprécié au regard de la rubrique 1 du cadre de réponse dont : - Question 1 : processus d'adhésion (5 pts) - Question 2 : modalités d'accompagnement (5 pts) - Question 3 : solutions et outils relatifs aux problématiques budgétaires et matérielles (5 pts) - Question 4 : solutions et outils relatifs aux besoins fondamentaux de l'enfant (7 pts)
- 1.2 : Organisation (10 pts)	Apprécié au regard de la rubrique 2 du cadre de réponse dont : - Question 1 : intégration du dispositif (4 pts) - Question 2 : propositions d'optimisation du suivi d'exécution (3 pts) - Question 3 : moyens matériels et techniques (3 pts)

- 1.3 : Actions collectives (5 pts)	Apprécié au regard de la rubrique 3 du cadre de réponse : - Question 1 : exemple concrets d'actions collectives + 3 exemples de fiches projet (5 pts)
- 1.4 : Moyens humains (15 pts)	Apprécié au regard de la rubrique 4 du cadre de réponse dont : - Question 1 : moyens humains dédiés à la réalisation des prestations + CV, diplômes, et preuve du contrôle des éléments relatifs au SI Honorabilité (8 pts) - Question 2 : actualisation des connaissances (3 pts) - Question 3 : continuité des prestations (4 pts)
- 1.5 : Développement durable (8 pts)	Apprécié au regard de la rubrique 5 du cadre de réponse dont : - Question 1 : Considérations sociales liées à la santé et la sécurité au travail (5 pts) - Question 2 : Performance environnementale (3 pts)
2. Prix (40 pts)	Notation prix = 40 x (prix du mois mesure TTC de l'offre la moins disante / prix du mois mesure TTC de l'offre du candidat)

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère valeur technique, suivant le principe suivant :

Fraction de la note	Signification	
0 %	Non répondu	Sujet non abordé, non décrit, non traité.
20 %	Insatisfaisant	Sujet succinctement abordé, peu explicité et/ou qui répond mal au critère concerné.
40 %	Peu satisfaisant	Sujet simplement traité, sans description approfondie et/ou qui ne répond que moyennement au critère concerné.
60 %	Satisfaisant	Sujet traité, sans développement complémentaire ou approfondi et/ou qui répond a minima au critère concerné mais qui ne présente pas d'avantage particulier.
80 %	Très satisfaisant	Sujet développé, explicité et/ou qui apporte un bon niveau de réponse au critère concerné et qui présente un minimum d'avantages.
100 %	Excellent	Sujet très développé, bien argumenté, avec réflexion approfondie et/ou qui apporte une réponse complète au critère concerné et qui présente beaucoup d'avantages sans être surqualifié.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

	regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus

tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)